

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 044-2024

Du : 02 décembre 2024

Nombre de Conseillers :

en exercices : 11

présents : 11

pouvoirs : 0

votants : 11

Date de la convocation :

27 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,

Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,

Mesdames Malvina Boquet, Béatrice Brun, Morgane Auger, Sophie Papon, Conseillères Municipales,

Messieurs Jean-Baptiste Rouault, Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Conseillers Municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

ETAIT ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Thierry Vincent, Adjoint au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2122-22,

Vu, la délibération N°010-2020 du Conseil Municipal en date du vingt-trois mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire des pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

011-2024 Convention financière F 096 relative au fleurissement de la rue de la Vieille France à Béthemont-la-Forêt

Il a été décidé de signer le 26 novembre 2024 une convention financière avec le Parc Naturel Régional Oise Pays de France dans le cadre des travaux de plantation de végétaux à l'angle des rues de la Vieille France et des Petits Pavés.

Cette convention définit les modalités d'octroi d'une subvention accordée par le PNR Oise Pays de France à hauteur de 80% sur une base de travaux estimés à 2 112.45 € H.T

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte, de la décision de gestion courante qui a été prise depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 02 décembre 2024

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

